



PAX



HORAIRE DE LA JOURNÉE MONASTIQUE

(sauf avis contraire)

Une double sonnerie annonce les offices et le dîner.

5h15 (4h50 dimanche et fêtes) : MATINES

~ **6h00 / 6h10** : LAUDES

~ **6h45 / 7h00** : MESSES basses

Les hôtes prennent leur petit-déjeuner au réfectoire de l'hôtellerie entre 7h45 et 8h15.

8h30 : PRIME

10h00 : TIERCE et MESSE conventuelle

12h50 : SEXTÉ. Le déjeuner suit immédiatement, vers 13h, et se termine vers 13h45.

14h35 (15h dimanche) : NONE

Travail manuel pour ceux qui le désirent (hors dimanche et jours chômés).

18h00 (17h dimanche et fêtes) : VÊPRES

19h20 : DÎNER. Les hôtes se réunissent dans le hall de l'hôtellerie pour être conduits au réfectoire.

20h25 : COMPLIES. Début du silence de nuit.



QUELQUES CONSIGNES

Comme tout le monastère, l'hôtellerie est la **MAISON DE DIEU** ouverte à tous ceux qui Le cherchent :

- ♦ les hôtes qui désireraient être aidés par un moine au cours de leur retraite, en exprimeront la demande au Père hôtelier ;
- ♦ pour le sacrement de pénitence et de réconciliation, demander au Père hôtelier ou à la porterie-accueil.

Les hôtes s'exerceront au **SILENCE**, propice au recueillement et à la quête de Dieu :

- ♦ respecter le silence monastique pendant les repas, y compris au petit-déjeuner ;
- ♦ ne parler qu'à voix basse dans les couloirs ;
- ♦ s'abstenir de toute conversation après Complies, durant le "silence de nuit" jusqu'à la fin de Prime ;
- ♦ n'utiliser les appareils sonores qu'avec des écouteurs.

Les hôtes veilleront à favoriser l'esprit de **RETRAITE** en limitant au strict nécessaire l'utilisation des moyens de communication modernes :

- ♦ penser à couper les sonneries de téléphones portables. Si un appel téléphonique s'avère indispensable, on voudra bien l'effectuer à l'extérieur ;
- ♦ pour tout envoi de courrier, le confier à l'hôtelier ou le poster au centre du village de Wisques (mairie).

Les hôtes sont invités à assister à l'**OFFICE DIVIN**, ce qui honore les moines :

- ♦ pour préparer les Matines et Laudes, s'adresser la veille au Père hôtelier ;
- ♦ l'église est accessible depuis le début des Matines jusqu'à Sexte, depuis None jusqu'à Complies.

Les hôtes peuvent aussi s'adonner à la **LECTURE** : une bibliothèque est à leur disposition au rez-de-chaussée. Les livres et revues peuvent être lus dans les chambres ; merci de les remettre en place avant le départ.

Les hôtes qui le désirent peuvent demander à participer au **TRAVAIL MANUEL** :

- ♦ de 15h à 16h15 ou 17h, et éventuellement de 11h30 à 12h30. Pour cela, prévenir le Père hôtelier.
- ♦ l'entrée dans la clôture n'est autorisée que si l'on est accompagné par un moine.

Il est recommandé de **fermer sa porte à clé** quand on s'absente. La porte du hall d'entrée doit être maintenue fermée à clé en permanence.

L'hôtellerie est un **espace non-fumeur** : la fumée déclenche une alarme qui oblige à l'évacuation des bâtiments. On peut fumer dehors (cendrier devant la porte de l'hôtellerie).

Les hôtes sont invités, au moment de leur **DÉPART** :

- ♦ à nettoyer leur chambre (sol, lavabo : aspirateur, balais, produits d'entretien... chbre 13) ;
- ♦ à vider leur corbeille (dans celle de la chbre 13) ;
- ♦ à déposer le linge sale dans les bacs rouges (chbre 13) et à refaire le lit pour le suivant ;
- ♦ **à laisser la clé sur la porte de leur chambre** ;
- ♦ à s'entendre enfin avec le Père hôtelier pour la participation aux frais d'hébergement.

ABBAYE SAINT-PAUL ~ 50 RUE DE L'ECOLE ~ 62219 WISQUES